

Le profil des agricultrices et dans les exploitations agricoles

8

A la demande de la Région wallonne, la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et l'Union Wallonne des Agricultrices ont réalisé, en 2002-2003, une étude portant sur le profil des agricultrices et sur leur implication dans les exploitations agricoles de Wallonie.



La première phase de l'étude comportait une enquête générale au niveau des exploitations agricoles en Région wallonne auprès des agricultrices et/ou d'épouses d'agriculteurs. Une enquête téléphonique a été réalisée au cours du second trimestre 2002 auprès d'un échantillon représentant 5 % des exploitations agricoles wallonnes. Elle a permis de collecter un premier groupe de données sur le travail des agricultrices ou femmes d'agriculteur, et de dégager la typologie à respecter pour la réalisation de l'enquête approfondie. Cette seconde phase, réalisée par l'Union Wallonne des Agricultrices, de juillet 2002 à décembre 2003 auprès d'un échantillon de 100 agricultrices, a permis de cerner en détail leur participation, leur rôle et leur implication technique, financière et juridique dans l'exploitation.

94 % des femmes vivant dans les exploitations agricoles y ont une activité professionnelle

L'enquête générale a mis en évidence la place importante qu'occupent les femmes dans les exploitations agricoles familiales de la Région. En effet, 94% des femmes interrogées ont une activité professionnelle au sein de l'exploitation agricole. Les agricultrices constituent une population relativement âgée, la moyenne d'âge est de 50 ans, avec cependant des différences significatives selon les provinces. Le niveau de formation est surtout lié à l'âge et, globalement, conforme au niveau moyen d'instruction de la population, voire légèrement supérieur. Le degré d'implication professionnel dans l'exploitation agricole varie fortement d'une agricultrice à l'autre. Néanmoins, une corrélation importante apparaît entre le type d'exploitation et le degré d'implication des agricultrices. Elles sont fortement impliquées dans les exploitations qui détiennent des animaux,

quelle que soit l'espèce. Dès qu'il y a du bétail, du bétail laitier en particulier, 60% des femmes travaillent plus de 6 heures par jour dans l'exploitation. Viennent ensuite les exploitations spécialisées en bovins à viande ou encore les exploitations mixtes cultures-élevage dans lesquelles environ 30% des agricultrices travaillent plus de 6 heures par jour et près de 40% estiment travailler entre 4 - 6 heures par jour. Par contre, lorsque les cultures agricoles sont dominantes, 60% des agricultrices travaillent moins de 4 heures par jour sur l'exploitation, 20-30% travaillent de 4-6 heures par jour et 10-20% travaillent plus de 6 heures par jour, avec un rythme très irrégulier selon les saisons. En outre, les femmes sont fortement impliquées par toutes les activités de diversification.

L'enquête approfondie auprès de 100 femmes

Le nombre de femmes interrogées a suivi la typologie définie par la Faculté de Gembloux, et ce proportionnellement au nombre d'exploitations agricoles de chaque province. Globalement, les tranches d'âge de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans ont été privilégiées. La répartition de l'échantillon par province et par classe âge est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Province	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Total
Nombre d'exploitations agricoles	1.532	6.167	5.466	3.981	3.697	20.843
Exploitations en % du total	7,3 %	29,6 %	26,2 %	19,1 %	17,7 %	99,9 %
Nombre de femmes interrogées	7	30	26	19	18	100
Tranche d'âge	< 25 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	> 65 ans
Echantillon (en nombre de femmes)	2	16	44	29	8	1

leur implication en Région wallonne

dossier

9

Travail à la ferme et à l'extérieur

L'étude s'intéressait en priorité aux femmes exerçant le métier d'agricultrice. Néanmoins, elle a aussi concerné les femmes travaillant à l'extérieur (à temps partiel ou à temps plein), principalement afin d'identifier les liens qu'elles entretenaient avec l'exploitation agricole, aux niveaux financier, juridique et éventuellement professionnel. Ce groupe de femmes est plus jeune et dispose en moyenne d'un niveau de formation supérieur.

Un peu plus des trois quarts de l'échantillon (77 %) sont composés de femmes travaillant uniquement sur l'exploitation agricole. Les 23 % restant travaillent à l'extérieur, à temps plein ou à temps partiel. Le premier sous-échantillon de femmes travaillant uniquement sur l'exploitation agricole a été constitué en tenant compte de plusieurs éléments.

Les types d'exploitation où les femmes sont le plus impliquées avec des charges horaires importantes ont été privilégiés, tout en prenant en considération leur représentativité. Il s'agit des exploitations laitières (8) et des exploitations bovines (19). Elles sont suivies par les exploitations mixtes cultures – élevage (23) et les exploitations de grandes cultures (4).

Au sein de ces exploitations, les femmes ont été choisies en fonction de leur charge horaire journalière approximative dans l'exploitation agricole (6-8 h de travail par jour, 4-6 h de travail par jour, 1-4 h de travail par jour) et de leur tranche d'âge.

Par ailleurs, 23 exploitations atypiques pratiquant l'une ou l'autre diversification ont été choisies de manière délibérée. Il s'agit des diversifications suivantes : la vente directe, la transformation de produits laitiers (beurre, fromage, yaourt), le tourisme à la ferme (gîtes, ...), la polyculture (grandes cultures associées aux fruits et légumes), l'élevage de moutons, de poulets sous label, de porcs.

Le second sous-échantillon de 23 femmes travaillant à l'extérieur a été constitué en

sélectionnant les différentes catégories de femmes travaillant à l'extérieur ; il se compose de 6 femmes travaillant à temps plein et de 17 femmes travaillant à temps partiel. Les motivations invoquées pour le travail à l'extérieur sont les suivantes : 13 pour des raisons financières, 8 pour valoriser leur diplôme et 2 pour leur épanouissement personnel.

Dix-huit des vingt-trois femmes travaillant à l'extérieur sont impliquées dans les activités professionnelles de l'exploitation agricole. Elles y travaillent soit de façon régulière (12 femmes y travaillent 1 - 4 h par jour, 4 travaillent 4 - 6 h/jour) ou de façon occasionnelle (2 cas). Cinq femmes ne participent pas aux activités professionnelles de l'exploitation.

La plus grande partie des femmes qui travaillent à l'extérieur le font par nécessité, car leur salaire est une source non négligeable de revenus pour le ménage. S'il y avait une possibilité pour elles de revenir à la ferme à temps plein, elles n'hésiteraient pas, car cela leur permettrait de concilier plus aisément vie professionnelle et vie privée.

La visibilité du travail

Toutes les femmes rencontrées effectuent dans la ferme un travail important, mais très souvent « caché ». Lors de son passage, l'enquêtrice a remis à chaque agricultrice un cahier qu'elle était invitée à compléter afin de déterminer avec précision le travail qu'elle réalisait pour le ménage ou pour la ferme. Sur 80 cahiers mis à disposition, seuls trois ont été rentrés ...

Deux jours par semaine de tâches administratives

Même les femmes qui ne se sentent pas du tout agricultrices et impliquées dans la vie de la ferme, classent les documents et estiment que la 'paperasserie' est de plus en plus importante et exigeante. Cela représente pour elles une grande source de

stress, car aucune erreur n'est tolérée. Et comme la majorité des hommes détestent les papiers, c'est la femme qui prend ce volet en main. Si l'on comptabilise le temps passé dans les différents dossiers, cela représente facilement 2 jours par semaine. Toute la gestion des « papiers » est manuelle. L'ordinateur est parfois utilisé comme seconde mémoire, mais très peu. Le manque de confiance est évident : *« peur de perdre des données de façon irrémédiable, il s'agit d'un investissement trop élevé pour notre ferme, peur du virus, du piratage, l'ordinateur prend trop de temps (surtout pour la gestion du troupeau) »*. En fait, bien que les formations en informatique connaissent un succès incontestable, le couple n'utilise pas l'ordinateur pour la ferme, mais plutôt pour les études des enfants.

Par « papiers », les agricultrices entendent : les cartes des bêtes, les formulaires pour la TVA, les divers paiements, les classements pour les contributions, la comptabilité de gestion. En ce qui concerne les primes (PAC, vaches allaitantes, bovins mâles, abattage, jachères, ...), l'époux apporte son aide, mais c'est souvent madame qui « met la dernière touche ».

Traite et soins des veaux

Que l'épouse travaille à l'extérieur (temps plein ou mi-temps) ou non, elle est toujours responsable de la traite dans les exploitations laitières, et cela quelle que soit la province. Le soin des veaux est aussi un des grands rôles des épouses car *« elles ont plus de patience que leur mari pour faire apprendre aux veaux à boire au seau »*. La charge de travail dans ce cas est de 4 à 6 heures par jour car en plus de la traite (2 fois/jour), il y a le nettoyage de la salle de traite. En Hainaut, beaucoup de fermes utilisent encore les lactoducs ou les pots trayeurs et la traite requiert plus de temps. Les femmes y souffrent davantage du dos et les risques d'accidents sont beaucoup plus élevés.

Les vêlages nuit et jour

L'élevage bovin est particulièrement important dans le Luxembourg. L'implication de l'épouse paraît moindre que pour le secteur laitier, mais elle y est tout aussi éprouvante. L'épouse prend souvent en charge l'aspect maternité dans les élevages : les vêlages avec le vétérinaire, les soins des mères et des veaux. La présence de l'épouse lors de ces périodes est nécessaire nuit et jour, pendant une période plus ou moins longue suivant le cheptel. Dans ce cas également, l'épouse doit être disponible pour recevoir le vétérinaire, le marchand de bestiaux ou pour la surveillance du troupeau.

Les gros travaux, comme le nettoyage des étables ou l'alimentation du bétail, sont réalisés en couple, mais si les moyens techniques sont perfectionnés (machines adaptées), c'est l'époux qui prend ce travail en main.

Dans les exploitations de grandes cultures

Dans ces exploitations, le rôle de l'épouse est totalement différent et sa charge de travail plus faible que dans les autres types d'exploitation. Elle occupe plutôt un rôle de secrétaire et de relation publique. Très rares sont les épouses qui conduisent les machines. S'il manque de la main-d'œuvre, il est fait appel à une entreprise de travaux agricoles. C'est dans ces exploitations qu'on rencontre le plus d'agricultrices travaillant à l'extérieur. C'est également dans cette orientation que les familles peuvent programmer des vacances.

Petits élevages

Les élevages de porcs, de poulets standard, de moutons, ... sont développés avant tout par nécessité financière, plus que par amour pour ce type de spéculation. Dans la majorité des cas, les poulaillers sont pris en charge par les épouses. Le travail de l'agricultrice couvre la gestion des lots, les con-



Photo : Claude Bogaert

trats mais aussi l'élevage proprement dit. En ce qui concerne les porcheries, c'est souvent l'époux qui s'en occupe.

Le plus souvent un contrat avec des firmes régit la spéculation et la rentabilité peut être soigneusement calculée. Malheureusement, cela laisse un sentiment de frustration car la ferme est toujours sous la mainmise des sociétés (pour la plupart flamandes) : « *on n'a pas le choix, peu de firmes wallonnes existent dans ce créneau* ». S'y ajoute le spectre d'une peste aviaire ou d'une crise de la dioxine, source de stress.

Diversification

Ce vocable recouvre toutes les fermes qui proposent des gîtes, des produits de terroir, les fermes de ressourcement, ... Ces diversifications sont des projets élaborés par l'épouse : soit pour se faire une place dans la ferme et prouver qu'elle aussi peut créer quelque chose qui apporte un plus à la ferme, soit par goût pour les contacts humains.

Dans tous les cas, les agricultrices ont rencontré de nombreux freins. Le premier c'est le manque de formation : comment fabriquer du beurre, du yaourt, de la glace ou du fromage ? Le deuxième, c'est le mari qui estime que c'est un hobby, une perte de temps et que ce ne sera pas rentable « avant des lunes ». Le troisième frein comporte les banques qui ne dialoguent qu'avec celui qui a un statut d'indépendant. Enfin le dernier frein est constitué du voisinage qui, pour des raisons de tranquillité, ne veut pas voir s'installer un poulailler ou une porcherie dans son environnement.

En ce qui concerne les gîtes ou la vente directe, il est très malaisé d'effectuer un calcul de rentabilité car les perspectives de vente/location sont difficilement prévisibles. Dans ce cas heureusement, un encadrement très efficace est disponible.

Côté statut

Si les femmes peuvent citer leur statut (indépendante à titre principal, conjointe aidante, associée ou salariée), elles ne connaissent pas forcément leurs droits. Elles cotisent au mini ou au maxi du statut de conjoint aidant, mais ne savent pas la différence entre les deux.

Lorsqu'une épouse d'agriculteur passe au statut d'indépendante, c'est pour pouvoir scinder la ferme afin d'agrandir les troupeaux ou de bénéficier mieux des primes compensatoires. Cela arrive également quand l'agriculteur décide de travailler à l'extérieur.

Dans aucune des fermes sondées, le statut d'indépendante n'a été choisi afin de protéger l'agricultrice en cas de décès du mari ou de divorce. Les agricultrices sont indépendantes, soit parce qu'elles sont veuves, soit parce que le mari est salarié ou conjoint aidant.

Plusieurs épouses d'agriculteurs ont effectué une déclaration sur l'honneur spécifiant qu'elles ne travaillaient pas dans l'exploitation et ne bénéficient donc d'aucun statut. Les associations mère-fils sont envisagées lorsque le mari tombe malade ou décède. Les associations ne sont jamais envisagées pour assurer l'avenir de l'agricultrice, mais plutôt pour que la ferme reste dans le patrimoine familial et puisse être reprise par les enfants.

Aspect financier

De nombreuses fermes n'ont qu'un seul compte bancaire. En cas de spéculations spécifiques (poulets, gîtes...), il peut y avoir 2 comptes, toujours gérés par la femme. Quand un des deux membres du couple travaille à l'extérieur, voire les 2 (en plus de la ferme), il y a souvent 2 comptes (voire 3 comptes). Dans la plupart des cas, la décision a été prise car le couple voulait savoir si la ferme pouvait vivre par elle-même. L'enquêtrice a également pu remarquer qu'en cas d'associations, l'épouse tenait toujours les comptes et que, lui faisant

confiance, ni le père, ni le fils ne cherchaient à s'impliquer dans la tenue compta-ble de la ferme.
Peu d'associations attribuent un salaire à leurs différents membres. Le fils, la fille ou le frère (qu'ils soient mariés ou pas) reçoivent de l'argent à la demande, mais n'ont aucun accès aux comptes. Ils ne sont pas financièrement indépendants, ce qui crée une ambiance très tendue. Il s'agit d'ailleurs de la principale raison des arrêts d'asso-ciations (quand il s'agit d'une association entre frères) ou de l'accélération des repri-ses (en cas d'association père-fils/fille).

Besoin de formations

Dans toutes les exploitations visitées, l'épouse d'agriculteur a appris le travail de la ferme « sur le tas ». Beaucoup de femmes regrettent cet état de fait. « *S'il s'agit de la traite ou des soins aux animaux, ce n'est pas grave, il suffit de regarder et de reproduire les gestes du mari* ». Mais quand elles envisagent une diversification (yaourts, glaces, fromages, ...), les rares endroits où des formations sont prévues sont souvent trop éloignés et les agricultrices qui réalisent cette production dans la région n'aiment pas divulguer leurs secrets de fabrication. Une aide est souhaitée pour apprendre l'ABC de certaines fabrications de produits de la ferme ainsi que pour la tenue des « papiers » (surtout avec l'instauration du permis d'environnement).

AUTEURS DE L'ÉTUDE :

IR MONIKA BECK

PROF. PHILIPPE LEBAILLY

UNITÉ D'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

FACULTÉ UNIVERSITAIRE DES SCIENCES

AGRONOMIQUES DE GEMBOUX

MYRIAM LAMBILLON

UNION WALLONNE DES AGRICULTRICES

RÉSUMÉ :

IR MARTINE LEROUX

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT

ET DE LA VULGARISATION, DGA

Echantillonnage des 100 agricultrices

issues du milieu agricole	74 %
issues du milieu non-agricole	23 %
ont terminé leurs études	60 %
ont terminé leurs primaires	40 %

OTE

spéculation viandeuse	26 %
spéculation laitière	23 %
spéculation grandes cultures	4 %
mixte : lait/viande/culture	21 %

Visibilité du travail

administratif à la main	réalisé par l'épouse	72 %
	réalisé par l'époux	18 %
	réalisé par le couple	10 %

administratif à l'ordinateur	réalisé par l'épouse	17 %
	réalisé par l'époux	50 %
	réalisé par le couple	33 %

traite	réalisé par l'épouse	77 %
	réalisé par l'époux	16 %
	réalisé par le couple	7 %

soins des veaux	réalisé par l'épouse	76 %
	réalisé par l'époux	16 %
	réalisé par le couple	7 %

vente directe	17% des fermes visitées font de la vente directe (avec pour certaines transformations des produits). On y retrouve la vente de pommes de terre, poulets, ainsi que la transformation et la vente de glaces, beurre, viande
	entièrement pris en charge par madame.

poulailler industriel	9% des fermes visitées produisent du poulet ou des œufs
	réalisé par madame

porcherie	10% des fermes visitées produisent des porcs à l'engraissement	
	réalisé par madame	0 %
	réalisé par monsieur	100 %

moutons	1% des fermes visitées produit des moutons, il s'agit d'un élevage à l'engraissement et non laitier.
	pris en charge par madame

Gîtes	9% des fermes visitées se diversifiaient dans les gîtes
	pris en charge par madame

gestion des finances	réalisé par madame	60 %
	réalisé par monsieur	18 %
	réalisé par le couple	22 %

Statut

indépendantes à titre principale	18 %
conjointes aidantes cotisant avant 2003	0 %
conjointes aidantes depuis 2003	54 %
associées	9 %
salariées	18 %

Reprise de ferme

assurée	45 %
pas de repreneur	20 %
ne pousse pas à la reprise	35 %